

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 30 juin 2022

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Bouamrane  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Azoug, M. Martin S., M. Chabani

-----



## Délibération n° 03-01 du 30 juin 2022

### TRAVAUX DE DÉMOLITION-CONSTRUCTION NEUVE DU BÂTIMENT DÉPARTEMENTAL « DYNAMO BIS » – PROJET D'INVESTISSEMENT, PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET AVANT-PROJET DÉFINITIF.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2019-II-02 du 14 février 2019 approuvant le nouveau schéma départemental d'orientation et d'intervention « CAP'amateurs en Seine-Saint-Denis : Un Cadre d'Action partagé pour les parcours artistiques et culturels des habitants » ;

Vu la délibération du conseil départemental n° 02-08 du 7 novembre 2019 approuvant les travaux d'extension et de réhabilitation du bâtiment départemental Dynamo intitulé Dynamo bis à Pantin et l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre et le plan de financement prévisionnel détaillé ;

Vu la délibération du conseil départemental n° 01-04 du 11 février 2021, approuvant le projet d'avenant n°1 au marché subséquent n°4 n°20199300002619 de l'accord-cadre n°20159300001353 conclu avec le groupement Daquin et Ferrière Architecture pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des bâtiments de la dynamo Bis ;

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet d'investissement, le plan de financement prévisionnel et l'avant-projet définitif relatifs aux travaux de démolition-construction neuve du bâtiment départemental « Dynamo Bis », présentés en annexes 1, 2, 3, 4 et 5 ;



- DÉCIDE de déposer auprès de l'État, de la Région Île-de-France et de la commune de Pantin une demande de subvention d'investissement pour la réalisation de ces travaux ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer tout document relatif à cette affaire, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*